

Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget du Yukon 2015-2016



Le 2 avril 2015, le premier ministre et ministre des Finances du Yukon, M. Darrell Pasloski, a déposé le budget 2015-2016 du territoire. Voici quelques faits saillants de ce budget :

- Le budget vise à stimuler l'économie du secteur privé en réduisant les impôts des particuliers.
- Un excédent de 23 millions de dollars est projeté pour 2015-2016. Il s'agit d'une diminution par rapport à l'excédent révisé de 49 millions de dollars pour 2014-2015.
- Le budget propose un investissement en capital de risque considérable dans les infrastructures dans le but de stimuler la création d'emplois.

Taux d'imposition sur le revenu, crédits d'impôt et prestations pour les particuliers

- Le budget révisé la structure de taux d'imposition sur le revenu des particuliers à compter du 1^{er} janvier 2015, et inclut de nouveaux taux d'imposition pour tous les paliers d'imposition actuels. La surtaxe de 5 % sur les impôts à payer au-delà de 6 000 \$ est éliminée et un cinquième palier d'imposition sur les revenus excédant 500 000 \$ est créé.

| Palier d'imposition | Taux actuel incluant la surtaxe | Taux proposé |
|-------------------------|---------------------------------|--------------|
| 0 \$ à 44 700 \$ | 7,04 % | 6,4 % |
| 44 701 \$ à 89 400 \$ | 9,68 % | 9,0 % |
| 89 401 \$ à 138 585 \$ | 12,01 % | 10,9 % |
| 138 586 \$ à 500 000 \$ | 13,40 % | 12,8 % |
| 500 001 \$ et plus | 13,40 % | 15,0 % |

- Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants du Yukon est modifié; il passe d'un crédit non remboursable à un crédit remboursable.
- La prestation fiscale pour enfants du Yukon sera bonifiée à compter du paiement de juillet 2015. Le montant annuel maximal par enfant sera augmenté pour passer de 690 \$ à 820 \$, et le plafond du revenu familial pour recevoir la prestation maximale sera rehaussé pour passer de 30 000 \$ à 35 000 \$.
- Le crédit d'impôt pour contributions politiques du Yukon sera augmenté pour correspondre à l'avenir au crédit d'impôt fédéral pour contributions politiques.
- La remise temporaire sur les factures d'électricité sera prolongée pour une autre année.

Le gouvernement prévoit déposer les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu du Yukon au printemps.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web du ministère des Finances](#).

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

L'avenir du Canada

Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les principaux moteurs de la prospérité nationale.

S'il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant l'objectif d'un budget équilibré.

- [L'avenir de la productivité](#)
- [Commentaires de Deloitte](#)



Nous vous invitons à télécharger notre nouvelle application mobile :

Deloitte tax@hand.

iOS
Android
BlackBerry

Notre équipe dévouée :

Bureau national

Heather Evans

Associée directrice canadienne, Fiscalité

heevans@deloitte.ca

416-601-6472

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale

abaker@deloitte.ca

416-643-8753



Deloitte

1, Place Ville Marie, bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Pour vous désabonner de cette liste d'envoi, veuillez répondre à ce courriel avec la mention « Désabonner » comme objet.